

## BUDGET PRIMITIF 2017

### Présentation brève et synthétique en application de l'article L.2313-1 du CGCT

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le compte administratif 2016, le budget primitif 2017 et la présentation du débat d'orientation budgétaire, disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unicité, de spécialité et d'équilibre.

Le budget 2017 a été bâti sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 13 décembre 2017. Il est présenté avec une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016 :

| Résultats 2016   |              |
|--|--------------|
| Excédent de fonctionnement                                     | 423 074,28 € |
| Excédent d'investissement                                      | 272 621,00 € |
| Solde global de clôture  | 695 695,28 € |
| Affectation sur 2017   |              |
| Résultat de la section de fonctionnement au compte 1068        | 423 074,28 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement au compte 001 | 272 621,00 € |

Le budget 2017 s'équilibre en fonctionnement à 3 978 138.04 € et en investissement à 2 226 095.64 €.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

| Chapitre              |  | Propositions 2017     |
|-----------------------|--|-----------------------|
| 011                   | Charges à caractère général                | 896 820,00 €          |
| 012                   | Charges de personnel                       | 1 947 900,00 €        |
| 014                   | Atténuation de produits                    | 8 459,00 €            |
| 023                   | Virement à la section d'investissement     | 131 024,36 €          |
| 65                    | Autres charges gestion courante            | 656 800,00 €          |
| 66                    | Charges financières                        | 120 100,20 €          |
| 67                    | Charges exceptionnelles                    | 3 000,00 €            |
| 68                    | Dotations provisions semi-budgétaires      | 30 000,00 €           |
| 042                   | Dotations aux amortissements et provisions | 184 034,48 €          |
| <b>Total DEPENSES</b> |  | <b>3 978 138,04 €</b> |

Les dépenses de la section de fonctionnement sont réparties ainsi :

- chapitre 011-Charges à caractère général : prise en compte cette année, entre autre, de la poursuite du plan de gestion de l'arbre et des dépenses liées à l'augmentation de la population et des effectifs scolaires.
- chapitre 012-Charges de personnel : dépenses impactées notamment par la mise en décisions nationales qui s'imposent à nous comme le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), le protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), la hausse du point d'indice des fonctionnaires, le relèvement du taux de cotisations.
- chapitre 014- Atténuations de produits : correspond à l'attribution de compensation versée à Rennes Métropole suite au transfert de la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- chapitre 65-Autres charges de gestion courante : subventions aux associations et aux écoles, indemnités des élus ainsi que les contributions aux organismes de regroupement comme le CIAS ou l'école de musique de la Flume
- chapitre 66-Charges financières : remboursement des intérêts de la dette et dépenses liées au portage foncier exercé par Rennes Métropole.
- chapitre 023-Virement à la section d'investissement : ce virement sert à rembourser le capital des emprunts à la section d'investissement.

## RECETTES

| Chapitre              |   | Propositions 2017     |
|-----------------------|---|-----------------------|
| <b>013</b>            | Atténuation de charges                        | 5 000,00 €            |
| <b>70</b>             | Produits des services                         | 399 400,00 €          |
| <b>73</b>             | Impôts et taxes                               | 2 558 411,00 €        |
| <b>74</b>             | Dotations et participations                   | 937 853,00 €          |
| <b>75</b>             | Autres produits gestion courant               | 67 000,00 €           |
| <b>042</b>            | Opérations d'ordre de transfert entre section | 10 474,04 €           |
| <b>Total RECETTES</b> |   | <b>3 978 138,04 €</b> |

Les recettes de fonctionnement intègrent :

- chapitre 013-Atténuations de charges : les remboursements de rémunération suite à un arrêt maladie par la CPAM
- chapitre 70-Produits des services : les recettes générées par la tarification de services comme la bibliothèque, l'école de danse, la restauration scolaire, la garderie...
- chapitre 73-Impôts et taxes : pour l'année 2017, il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016.
- chapitre 74-Dotations et participations : prudence dans nos prévisions de recettes : prise en compte de la baisse de la DGF sans prendre en compte l'impact de l'arrivée de la nouvelle population et calcul retenu du FPIC le moins favorable ;
- chapitre 75-Autres produits de gestion courante : revenus provenant de la location de salles et de biens immobiliers et mobiliers.

- chapitre 042-Opérations d'ordre de transfert entre section : frais de personnel et à l'achat de fournitures liés à des opérations d'investissement réalisées par les services municipaux appelées travaux en régie.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **DEPENSES**

| <b>Chapitre</b>        |   | <b>Propositions 2017</b> |
|------------------------|---|--------------------------|
| <b>16</b>              | Emprunts et dettes assimilées                 | 303 776,72 €             |
|                        | Opérations d'équipement                       | 1 559 171,25 €           |
| <b>020</b>             | Dépenses imprévues                            | 3 396,83 €               |
| <b>458</b>             | Opération pour compte de tiers                | 5,55 €                   |
| <b>040</b>             | Opérations d'ordre de transfert entre section | 10 474,04 €              |
| Restes à réaliser 2016 |   | 349 271,25 €             |
| <b>Total DEPENSES</b>  |   | <b>2 226 095,64 €</b>    |

Les dépenses de la section d'investissement sont composées :

- chapitre 16-Emprunt et dettes assimilées : du remboursement du capital des emprunts.
- chapitre 040-Opérations d'ordre de transfert entre section : de l'intégration des dépenses de fonctionnement (frais de personnel et l'achat de fournitures) en investissement issues des travaux en régie.
- des dépenses relatives aux opérations d'équipement prévues réparties ainsi:

|           |                                |              |
|-----------|--------------------------------|--------------|
| 31        | écoles                         | 89 791,25 €  |
| 53        | matériel administratif         | 37 250,00 €  |
| 82        | terrains                       | 736 300,00 € |
| 104       | matériel divers                | 42 150,00 €  |
| 119       | opérations / bâtiments         | 201 280,00 € |
| 157       | infrastructures sports         | 37 450,00 €  |
| 181       | études d'urbanisme             | 12 000,00 €  |
| 208       | salle multifonctions           | 64 750,00 €  |
| 221       | AP/CP 5 extension écoles       | 233 000,00 € |
| 222       | AP/CP 6 extension pôle enfance | 105 200,00 € |
| 458104212 | mandat voirie Rennes Métropole | 5,55 €       |

Les principaux projets d'investissement pour l'année 2017 sont le lancement des extensions de l'école Jacques Prévert et du pôle enfance pour répondre à l'évolution démographique des effectifs scolaires, la réhabilitation de la voûte de l'église, la construction d'un hangar de stockage sur le site de l'atelier communal, la réfection des chemins communaux mais aussi des espaces jeux aux abords de l'étang (espace jeux le Carré des Moussaillons, terrain de basket...) et la création d'un skate-park conformément aux travaux du CMEJ.

## RECETTES

| Chapitre               |   | Propositions 2017     |
|------------------------|---|-----------------------|
| 021                    | Virement de la section de fonctionnement          | 131 024,36 €          |
| 024                    | Produits des cessions d'immobilisations           | 145 000,00 €          |
| 040                    | Opérations d'ordre entre section                  | 184 034,48 €          |
| 10                     | Dotations Fonds divers Réserves                   | 57 874,34 €           |
| 13                     | Subventions d'investissement                      | 483 900,00 €          |
| 165                    | Dépôts et cautionnements reçus                    | 1 000,00 €            |
| 458                    | Opérations pour compte de tiers                   | 0,00 €                |
| Restes à réaliser 2016 |   | 527 567,18 €          |
| 1068                   | Excédent de fonctionnement capitalisé             | 423 074,28 €          |
| 001                    | Solde d'exécution de la section d'invest.<br>2016 | 272 621,00 €          |
| <b>Total RECETTES</b>  |   | <b>2 226 095,64 €</b> |

Pour la troisième année consécutive, la commune a fait le choix de ne pas réaliser d'emprunt.

Les recettes d'investissement sont constituées de :

- chapitre 021 du virement de la section de fonctionnement servant à financer prioritairement le capital des emprunts.
- chapitre 024-Produits des cessions d'immobilisations : montant estimé des recettes issues de la vente de biens immobiliers communaux.
- chapitre 040 : les opérations d'ordre entre section intègrent la dotation aux amortissements des biens communaux
- chapitre 10-Dotations, fonds et réserves : 57 874.34 € de FCTVA (Fonds de compensations de la TVA) versé en fonction du montant des investissements de l'année précédente.
- chapitre 13-Subventions d'investissement : inscription de la subvention au titre de la réserve parlementaire pour la réalisation d'une aire de jeux pour 31 500 € et du fonds de concours de la Sadv relatif à la concession d'aménagement de la ZAC Ile des bois (452 000 €)
- 1068 : l'excédent de fonctionnement capitalisé correspondant au résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016.

Les opérations financières ont un solde positif de 1 085 750,84 €, les dépenses à couvrir par des ressources propres s'élevant à 655 444,80 € et les ressources propres disponibles étant de 1 741 195,64 €.